CO

qų

pr

du

all

pq

ce

ce

fa

m

de

av

de

da

pa de

SC

q

t

1

I

laisser chacun dans sa religion, et de ne point obliger les chrétiens à passer d'une secte à l'autre. Je découvris toute cette intrigue par le sieur Ferrand, qui actuellement traitoit le prince d'une fistule. Je répondis que je n'étois pas dans le cas de la loi; que je n'introduisois point de secte nouvelle dans la Crimée, que je ne faisois que rappeler les luthériens à la religion des François, qu'ils avoient quittée par libertinage. Le kan, fort satisfait de ma réponse, fit dire, au ministre que c'étoit par son ordre que le père françois apprenoit aux esclaves à faire leurs prières, et qu'il eût à ne se plus mêler de ces affaires.

J'ai encore de grands sujets de bénir Dieu du progrès que fait la foi catholique parmi les Arméniens. Les nouveaux convertis de cette nation vont déjà à plus de quatre-vingts dans Baktschisarai seul. Ils iroient à bien davantage, sans les mesures que je suis obligé de garder pour ne pas trop effaroucher le faux zèle des autres, qui sont encore hérétiques, et qui dans cette capitale sont beaucoup plus remuants et plus hardis que dans les autres villes. Cela ne va pourtant qu'à quelques particuliers, gens fort peu capables, mais fort entêtés, et qui ne se distinguent des autres que par une grande